

Les Archives de France aux rencontres d'Hourtin

A l'occasion de la 23ème université d'été de la communication d'Hourtin, la direction des Archives de France a organisé une rencontre professionnelle sur l'archivage des documents électroniques. Une trentaine d'archivistes venus de différents type de services, et notamment d'Archives départementales et municipales, se sont ainsi réunis le 26 août dernier. La rencontre a permis de poursuivre la sensibilisation des services d'archives des collectivités territoriales sur les enjeux de l'archivage électronique et d'échanger les réflexions et expériences des uns des autres. Le principe d'une rencontre annuelle a été retenu.

Par ailleurs, bon nombre des archivistes présents à cette occasion ont également participé au débat organisé sur l'archivage du Web. Ce débat a fait l'objet d'un compte-rendu dans le magazine en ligne québécois Thot, nouvelles de la formation à distance. Ce magazine signale également la parution du Manuel pratique pour les archives électroniques.

L'adresse de Thot est : <http://thot.cursus.edu/rubrique.asp?no=17500>

UNESCO : projet de charte pour la conservation du patrimoine numérique

Comme l'Union européenne, (voir bulletin précédent) l'UNESCO a décidé de se pencher sur la conservation du patrimoine numérique. Dans ce but, un projet de charte est actuellement soumis aux états de membres. Le texte souligne l'importance des informations numériques dans notre société et la nécessité de les conserver et d'en maintenir l'accessibilité à long terme. Il sera soumis au Conseil exécutif de l'UNESCO au printemps prochain.

L'archivage des documents électroniques aux Archives départementales d'Ille et Vilaine : premiers jalons

Une élève du DESS d'archivistique d'Angers, Emilie Charrier, a consacré son stage aux Archives départementales d'Ille et Vilaine aux archives électroniques. A cette occasion, un recensement des applications informatiques des services de l'Etat et de ceux du Conseil général a été réalisé, ainsi qu'une action de sensibilisation des responsables de services versants à la problématique de l'archivage électronique.

Comme le souligne Emilie Charrier dans son rapport de stage, il s'agit là d'une première étape dans la mise en place, aux AD d'Ille et Vilaine, de procédures pour le versement régulier d'archives électroniques. Un important travail de persuasion reste à faire, mais on peut déjà relever que le Conseil général a créé, au sein de son service informatique, un poste consacré (entre autre) aux implications techniques de l'archivage électronique.

Le projet ERPANET : rencontre en France en 2003

Bulletin des Archives de France sur la conservation à long terme des documents électroniques N° 9 octobre 2002

ERPANET (electronic preservation and acces network) est un projet de recherche financé par la Commission européenne dont l'objectif est de favoriser la conservation et l'accès aux informations électroniques. Il associe des services d'archives (Archives fédérales suisses, Archives nationales des Pays-Bas) et des communautés universitaires (Université de Glasgow et d'Urbino). Le groupe ainsi constitué organise régulièrement des rencontres et des séminaires de formation. En 2003 c'est la France qui accueillera ERPANET, avec un séminaire de formation à Fontainebleau (Centre des Archives Contemporaines) les 29 et 30 janvier.

Pour en savoir plus : <http://www.erpanet.org>

Lu pour vous : l'archivage électronique en Suisse

L'Association des Archivistes Suisses et la conférence des directeurs de services d'archives de Suisse et du Lichtenstein viennent de publier les résultats d'une étude, réalisée par la société Pricewaterhouse et Coopers, sur l'archivage électronique en Suisse, sous le titre Stratégie globale pour la conservation à long terme des documents électroniques.

Je ne tenterai pas de résumer ici cette étude particulièrement riche (près de 200 pages), mais j'en retiendrais trois aspects :

Le choix de la migration comme méthode d'archivage

L'étude évalue les différentes possibilités techniques d'archivage à long terme des documents électroniques, du " musée informatique " à " l'émulation ". Il est intéressant de constater qu'elle conclut ainsi : " La stratégie de la migration, malgré de nombreuses critiques autorisées, semble être actuellement l'unique chemin envisageable comme technique de conservation ." (page 53).

La distinction entre archives électroniques et archives numérisées

Les auteurs soulignent qu'il ne faut confondre la conservation à long terme d'archives électroniques et l'accès électronique à des documents d'archives numérisés. Ils précisent même que ces deux tâches "présentent des exigences divergentes " (p. 47). En effet alors que dans le premier cas on recherche la plus grande longévité des formats et supports techniques, dans le second on suit au plus près l'évolution des besoins des utilisateurs, et, en conséquence, les cycles techniques sont plus courts.

L'aspect financier

L'étude comporte un certains nombres de recommandations pour la mise en place d'une politique cohérente d'archivage électronique en Suisse. Ces recommandations font l'objet d'une estimation des coûts qu'elles représentent, ce qui n'est pas le moindre mérite de ce travail. Sans entrer dans le détail, on notera qu'un investissement global d'un montant de 25 millions de francs suisses (soit environ 15 millions d'euros) sur une période de huit ans est jugé nécessaire, soit un besoin annuel supplémentaire pour chaque service d'archives d'environ 10% de son budget actuel.

Cette étude est consultable en ligne à l'adresse suivante :

http://www.staluzern.ch/vsa/ag_aea/home_f.html

Bulletin des Archives de France sur la conservation à long terme des documents électroniques
N° 9 octobre 2002

Prochain Bulletin

Le prochain Bulletin paraîtra mi-décembre. Merci de faire parvenir à Joël Poivre (joel.poivre@culture.gouv.fr) vos informations ou suggestions.